

Les mondialités de la métropole de Lyon

Cahier thématique : les solidarités internationales

SEPTEMBRE
2022





Assistance

Avenir

Dignité

Sommaire

Rétrospective : de Lyon l'humaniste à la métropole solidaire	4
Action extérieure issue du territoire de la Métropole de Lyon	6
Les acteurs associatifs de la solidarité internationale : recensement par Resacoop	8
Les dynamiques associatives : créations d'associations	12
L'acteur institutionnel et la coopération au développement	22
L'acteur institutionnel et l'Appel à projets internationaux : AAPI	25
L'acteur institutionnel et le Fonds de solidarité Eau	26



Rétrospective : de Lyon l'humaniste à la métropole solidaire

Rapide coup d'œil sur l'évolution d'un thème dans l'histoire de la capitale des Gaules.

XV^e

la pensée humaniste de la Renaissance est diffusée grâce à l'imprimerie, dont Lyon est une capitale

1831

révolte des canuts : Lyon pionnière des mouvements de revendications sociales

1870

commune de Lyon

Rétrospective : Lyon humaniste

La fin du XV^e siècle voit arriver à Lyon l'imprimerie et avec elle la publication de nombreux ouvrages rédigés par les grands penseurs humanistes de la Renaissance. L'implantation lyonnaise de l'imprimerie crée, dans l'ancienne capitale des Gaules et carrefour commercial, un véritable écosystème humaniste.

Quatre siècle plus tard, la révolte des Canuts des années 1830 positionne Lyon parmi les villes pionnières des mouvements ouvriers de la révolution industrielle, luttant pour des revendications sociales et solidaires contre les injustices générées par le système.

L'épisode de la Commune de Lyon de 1870 confirme cette position de pionnier, la République y est notamment proclamée avant la proclamation Parisienne.

Un siècle plus tard, lors de la décolonisation, Lyon s'illustre par la constitution d'un tissu associatif d'accueil, d'abord des migrants coloniaux, puis des migrants tout court.

Les années 1990 ont vu le monde politique s'emparer de la question à travers la création d'une délégation au respect des droits, regroupant des commissions constituées de ce tissu associatif spécialisé dans l'accueil.

Années 1990

Création de la Délégation au Respect des Droits

Constitution d'un tissu associatif d'accueil à Lyon

Années 1970

1870

Années 1830

Commune de Lyon

Révolte des Canuts

Lyon parmi les capitales européenne de l'imprimerie : diffusion du courant humaniste

XV^e siècle





BIBLIOTHÈQUE

EAU MINÉRALE

EAU MINÉRALE
POTABLE

Action extérieure issue du territoire de la métropole de Lyon



Les solidarités internationales recouvrent tout un ensemble d'actions et de projets résultant de la prise en compte de l'interdépendance des pays et collectivités du monde, menés pour réduire les inégalités et améliorer l'accès aux droits fondamentaux. Sur le territoire de la métropole, ces solidarités peuvent se manifester autant par des acteurs portant des projets d'aide au développement à l'international que par des acteurs organisant l'accueil de populations étrangères, immigrées ou réfugiées, ou encore des acteurs facilitateurs des solidarités internationales.

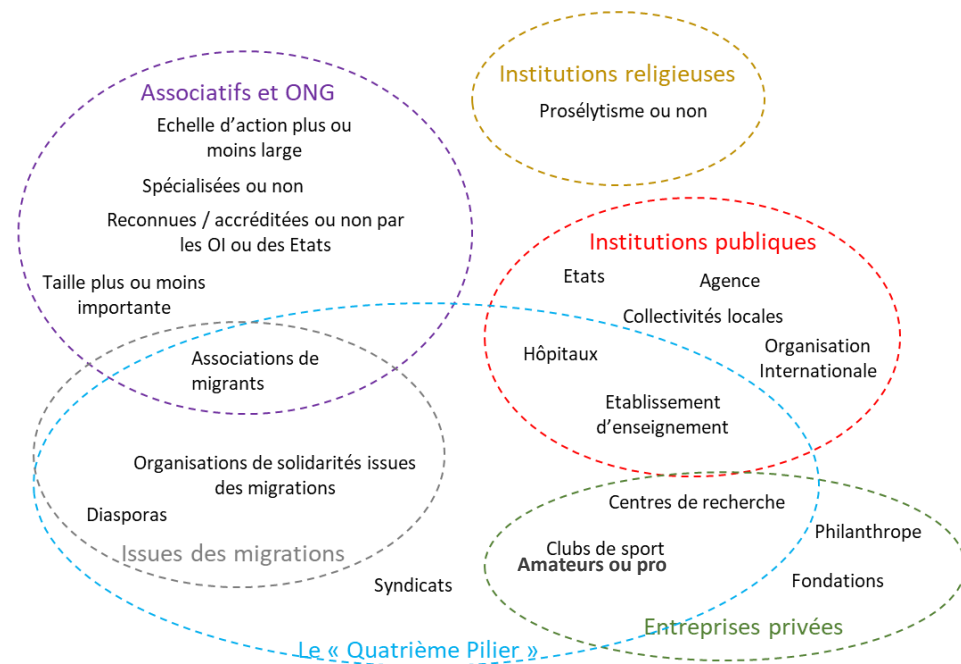
Pour Infos

Il est important de bien distinguer les solidarités internationales de l'action humanitaire et/ou caritative.

Les solidarités internationales sont, selon la formule de RESACOOOP, l'« expression d'un engagement mutuel, qui implique un sentiment de responsabilité réciproque [...] il s'agit de construire ensemble, pays du « Nord » et pays du « Sud », des projets solidaires visant à réduire ces inégalités et à garantir l'accès aux droits fondamentaux (éducation, alimentation, santé, accès à l'eau, etc.) »

L'action humanitaire participe des solidarités internationales, mais concerne en particulier des actions menées en faveur de populations soumises à des situations d'urgence.

Typologie des acteurs de la solidarité internationale

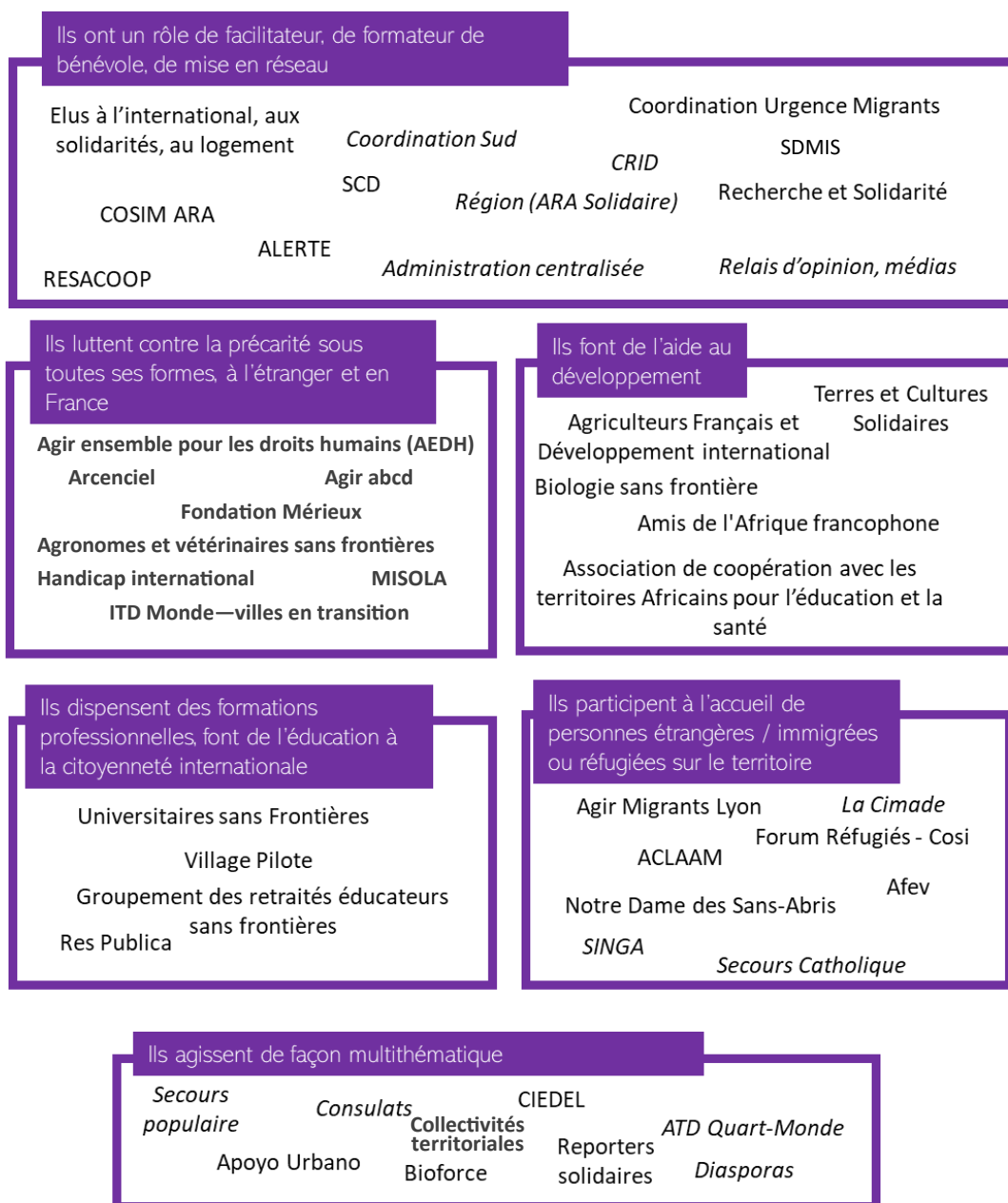


Il est d'abord possible de répertorier les acteurs en fonction de leur statut : associatif, public, privé ou religieux. Au croisement de tous ces acteurs se manifeste ce que certains auteurs appellent le « quatrième pilier » des solidarités internationales (Develtere et De Bruyn, 2009).

Une palette d'acteurs très éclectique ayant à cœur de développer des actions de solidarité internationale « en dehors des structures de financement mises en place par l'État » (Pirotte, 2013). Cet écosystème répond aussi à la dénomination « d'initiatives populaires de solidarité internationale (IPSI) »

Il est ensuite possible de répartir ces acteurs selon les fonctions qu'ils occupent dans l'écosystème sur le territoire de la métropole de Lyon. Il convient de garder à l'esprit que la plupart d'entre eux peuvent aisément être placés dans plusieurs catégories. Aussi, nous retiendrons la finalité «principale» des acteurs pour tenter d'en déterminer le rôle. Certains d'entre eux ne sont pas propre à la Métropole et sont des structures nationales dont le siège se trouve ailleurs, mais leurs actions ou leurs antennes locales font d'eux des sujets intéressants à répertorier aussi.

Acteurs et fonctions de la solidarité internationale



Maison des solidarités locales et internationales : propre au territoire de la métropole de Lyon

CRID : agit sur ou depuis le territoire métropolitain mais n'est pas propre au territoire



Les acteurs associatifs de la solidarité internationale : recensement par Resacoop

Les actions recensées par le GIP Resacoop indiquent que le type d'acteur portant le plus de projets à l'international est l'acteur associatif, à une large majorité. Ce sont ensuite les collectivités territoriales qui comptent le plus de projets portés.

Attention toutefois à ne pas surinterpréter ces chiffres : Resacoop ne recense pas tous les projets de solidarités internationales du territoire, et ne distingue pas leur échelle d'impact.

Pour Infos

PRECAUTION DE LECTURE

Les actions de solidarité internationale recensées par RESACOOP ne sauraient constituer une liste exhaustive des actions menées sur ou depuis le territoire Lyonnais. Elles donnent à voir une tendance, et une photographie des actions que le groupement d'intérêt public a pu recenser.

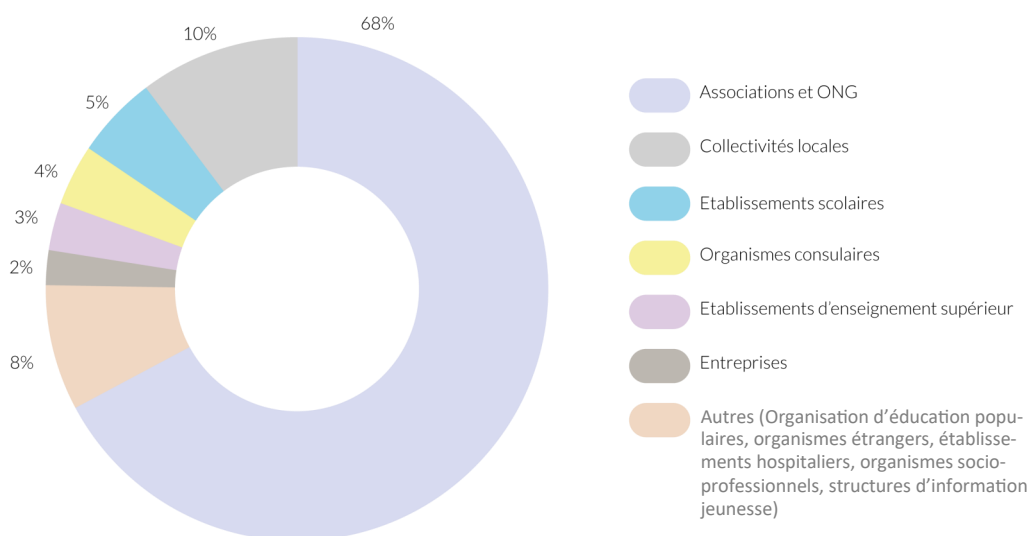
De plus, l'échelle de recensement des projets est celle du département du Rhône et non de la Métropole de Lyon.

68%

des actions recensées par Resacoop sont portées par des associations.

L'acteur le plus représenté dans les projets recensés par Resacoop est de loin l'acteur associatif. Viennent ensuite les collectivités territoriales, puis les établissements scolaires : premiers représentants du « quatrième pilier ».

Proportion des porteurs de projet de solidarité internationale recensés par Resacoop par type d'acteurs



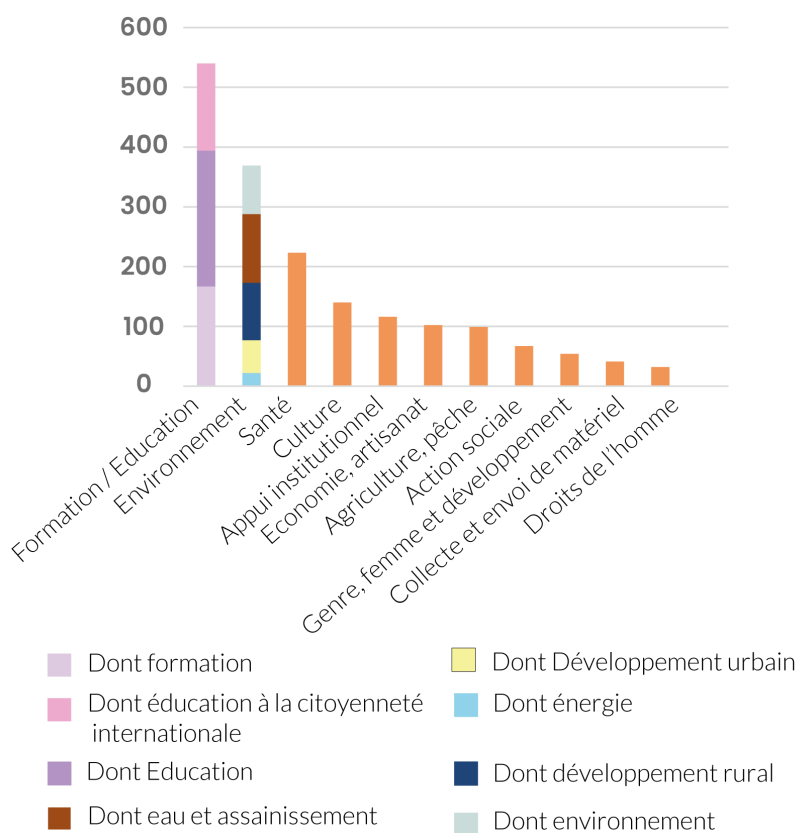
Pour Infos

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale a pour but d'éclairer le public sur les interdépendances du monde, souvent sources d'inégalités sociales et économiques. Elle a pour rôle de faire réfléchir sur ces mécanismes et à des éventuelles solutions pour un monde plus solidaire.

Source des données: recensement des projets de solidarité internationales par RESACOOP, 2021.

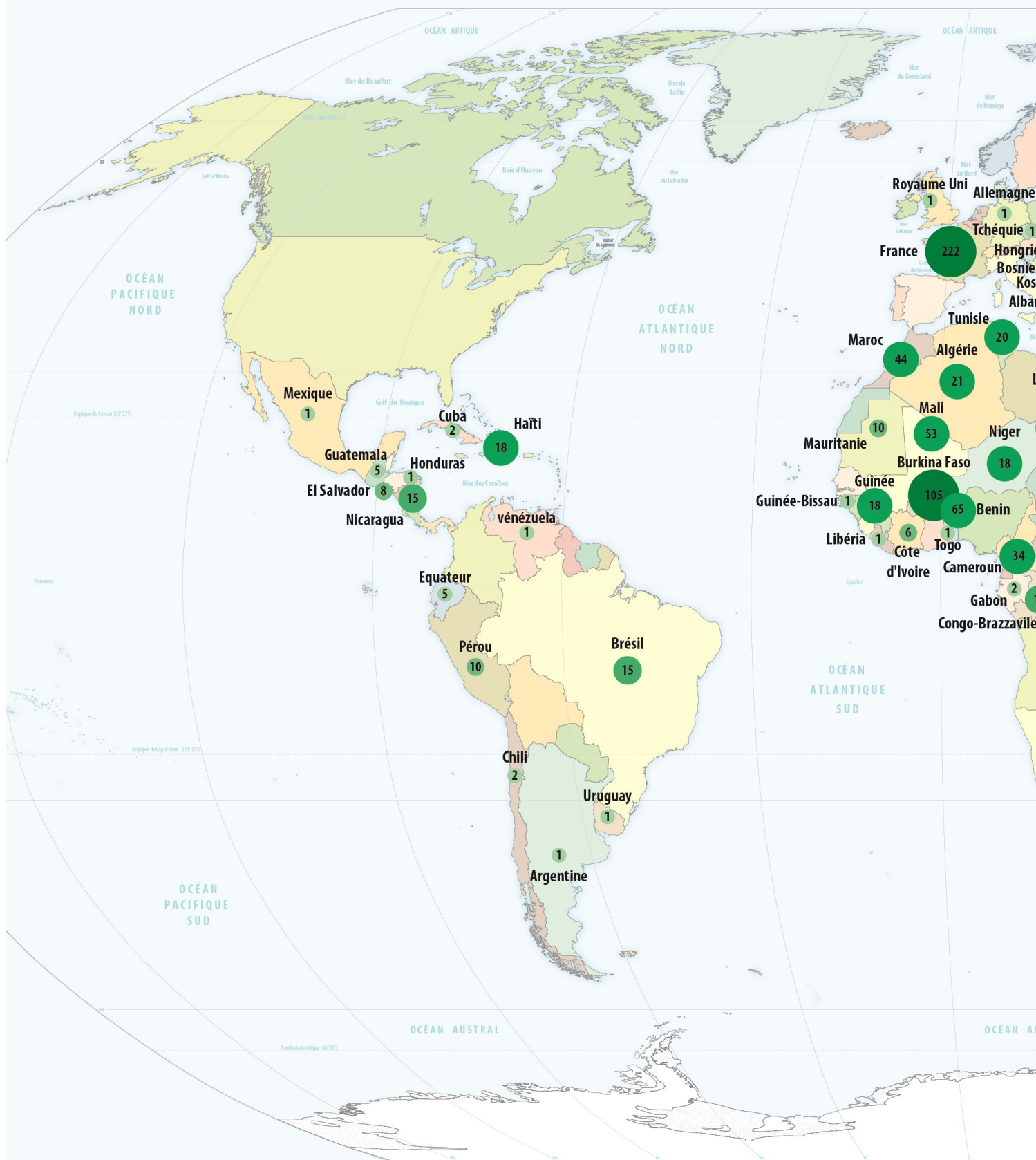
Parmi tous les projets recensés, l'essentiel d'entre eux concernent la thématique éducative, incluant l'éducation à la citoyenneté internationale, l'éducation et la formation. Vient ensuite la thématique « Environnement », qui regroupe le développement urbain et rural, l'énergie, l'eau et l'assainissement, et l'environnement. Le fait que ces deux catégories ressortent montre que la vision des solidarités internationales comme cantonnée à l'action humanitaire est erronée.

Thématiques des actions recensées par Resacoop



44%
Des actions recensées par Resacoop portent sur la thématique de la formation.

PAYS DE DESTINATION DES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE



Nombre de projets de coopération internationale engagés

de 1 à 5 ● de 6 à 10 ● de 11 à 15 ●

Cap source : Recensement RESACOOP



Les dynamiques associatives : créations d'associations

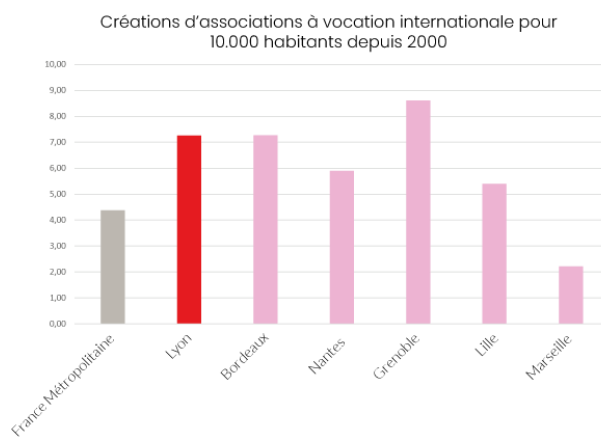
Les créations d'associations paraissent au journal officiel des associations. Les différents ratios présentés doivent être compris comme « dynamique de créations d'associations » et non « dynamisme de la vie associative ». Les chiffres indiquent une forme de volontarisme de la société civile de créer des associations, mais peuvent aussi signifier un important turn-over et des associations plus éphémères.

Les associations « internationales » n'étant pas recensées en tant qu'objet dans le registre national de création d'association, on considère les thématiques suivantes comme en faisant partie : associations caritatives intervenant au plan international, associations de défense des droits des étrangers, amicales de personnes originaires d'un même pays, associations de jumelages et d'échanges culturels et linguistiques, et associations d'activité citoyennes européennes.

Pour Infos

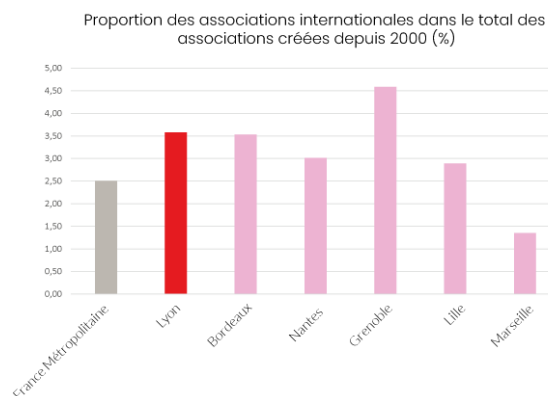
Les codes objets attribués par la préfecture aux associations renseignent sur la thématique principale de l'association, dont la définition, certes nationale, peut varier fortement entre les départements. Or, une association dont le but principal n'est pas international *stricto sensu*, et qui ne sera donc pas considérée comme telle dans l'étude, peut tout-à-fait mener une activité internationale au sens où nous l'entendons.

Il convient donc de lire ces données pour ce qu'elles sont : des grandes tendances non-exhaustives.



3,5%
des associations créées depuis 2000 concernent l'international

7
associations créées pour 10.000 habitants depuis 2000 concernent l'international

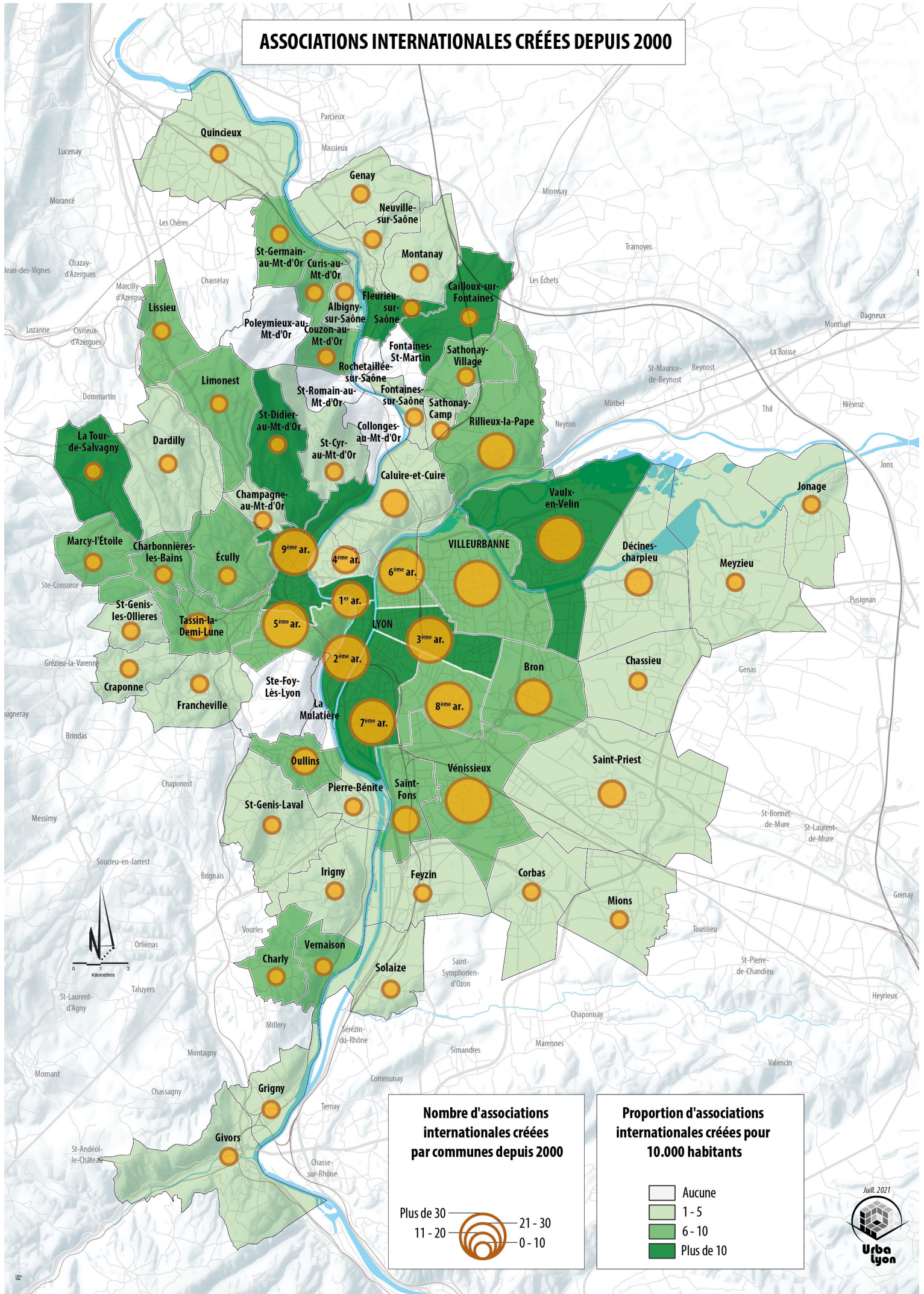


979
associations à vocation internationale créées depuis 2000

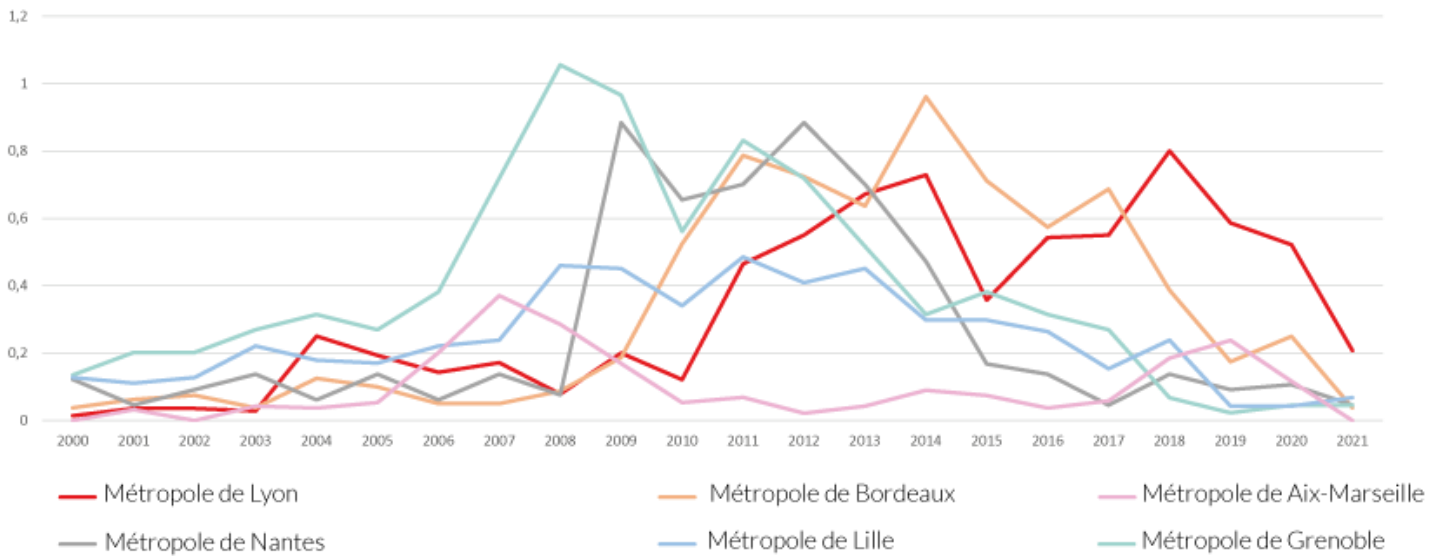
Les deux graphiques ci-dessus placent la métropole de Lyon dans une position intermédiaire dans ces créations d'associations internationales, à la fois par rapport au total d'associations créées et pour 10 000 habitants. 3,58 % des associations créées depuis 2000 et 7,28 associations pour 10.000 habi-

tants. C'est plus que la moyenne nationale (respectivement 2,51% et 4,38 pour 10 000 habitants), mais relativement équivalent à une métropole comme Bordeaux et plus faible qu'une métropole comme Grenoble (4,59% et 8,61 associations pour 10 000 habitants).

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES CRÉÉES DEPUIS 2000



Comparaison de l'évolution des créations d'associations à vocation internationale pour 10.000 habitants par Métropole



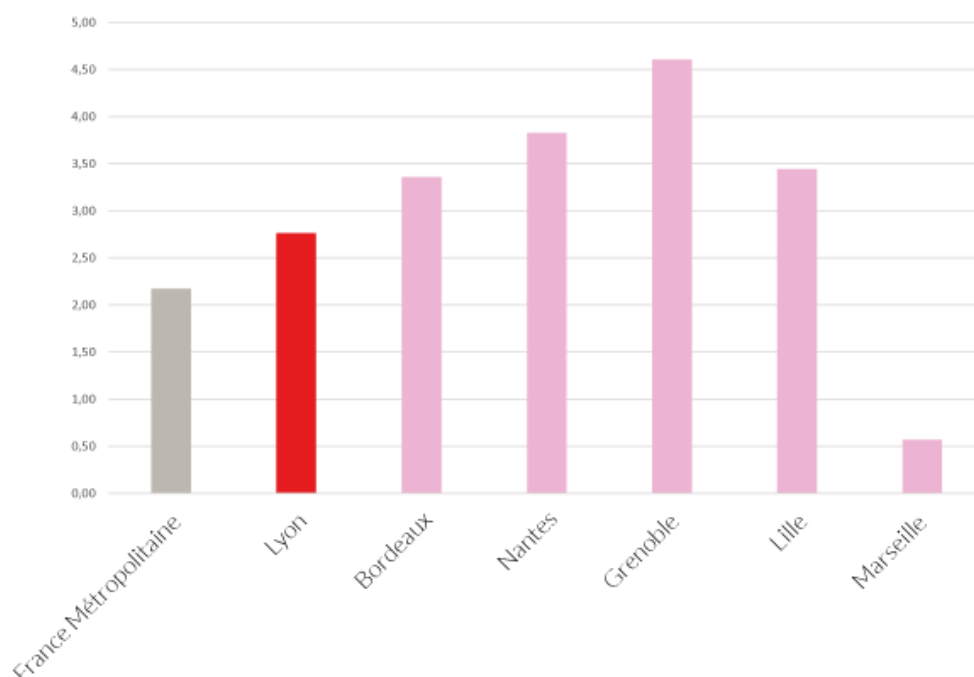
En matière de créations d'associations internationales, les créations sur le territoire de la métropole de Lyon dépassent à partir de 2011 la moyenne nationale (pour 10.000 habitants). S'il est difficile d'en donner un motif précis, on peut se référer à l'histoire du monde et constater que plusieurs événements ont pu, en 2011, conduire à un regain de l'intérêt pour les sujets du monde, comme l'incident de Fukushima, le début des Printemps Arabe, la prise de conscience de la famine dans la corne de l'Afrique, ou même la mort d'Oussama Ben Laden.

Les associations étant tendanciellement créées dans les grands centres urbains plus que dans les espaces ruraux, la comparaison avec d'autres métropoles est intéressante. Elle révèle, en proportion, une forte dynamique dans la création d'associations internationales sur le Grand Lyon, qui connaît une réelle augmentation en 2011, à plus forte raison que dans les autres métropoles qui, pour la plupart, la connaissent aussi. Il est aussi intéressant de constater que sur le sujet, les métropoles de Lyon et de Bordeaux ont des profils similaires dans leur évolution.

Pour Infos

Au sein des associations internationales, on peut distinguer une catégorie uniquement dévolue à la question des solidarités. Celle-ci regroupe les associations caritatives et les associations de défense des droits des étrangers, immigrés, et réfugiés..

Créations d'associations de solidarité internationale pour 10 000 habitants depuis 2000



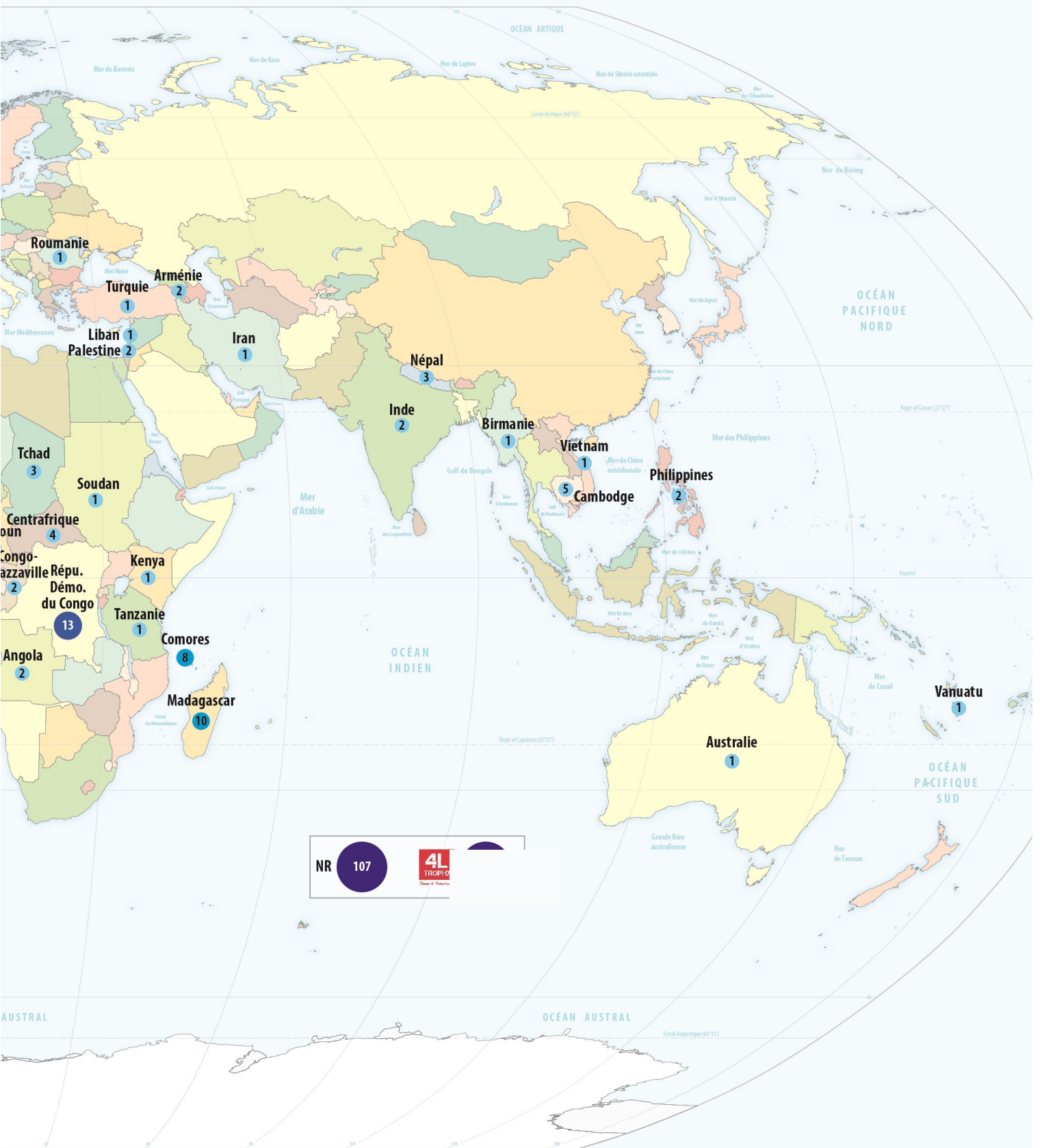
386

associations de solidarité internationale créées depuis 2000

2,76

associations de solidarité internationale pour 10.000 habitant créées depuis 2000

CARITATIVES INTERVENANT AU PLAN INTERNATIONAL



sur le territoire de la métropole de Lyon depuis 2000



Pour Infos

La Diaspora : Communauté Juive dispersée à travers le monde.

Les diasporas : État de dispersion d'un peuple, d'une communauté

Les amicales de personnes originaires d'un même pays constituent une partie de la diaspora de ces pays et sont, à ce titre, une clé d'entrée pour les étudier. Cependant, toutes les diasporas ne se constituent pas en association, il convient donc de prendre ces chiffres avec précaution.

446

amicales de personnes originaires d'un même pays créées depuis 2000

1,57%

du total des associations créées; deux fois plus que la moyenne nationale (0,79%)

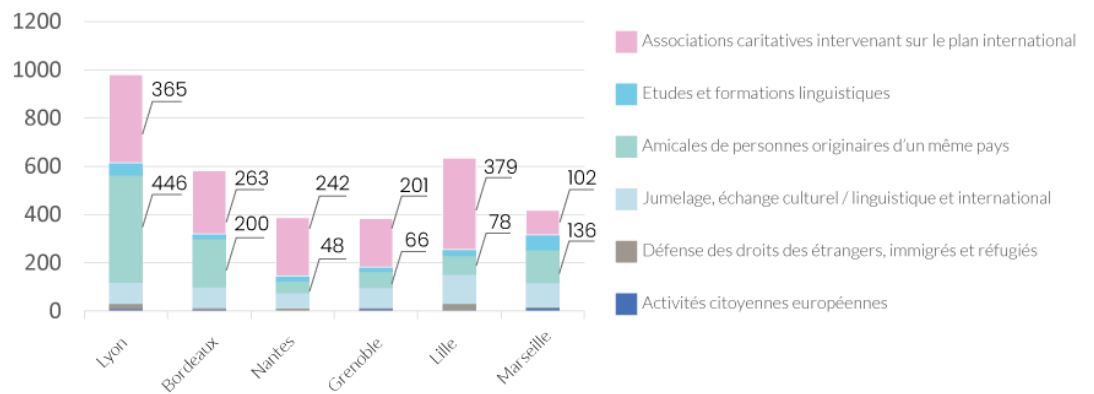
3,19

associations pour 10.000 habitants

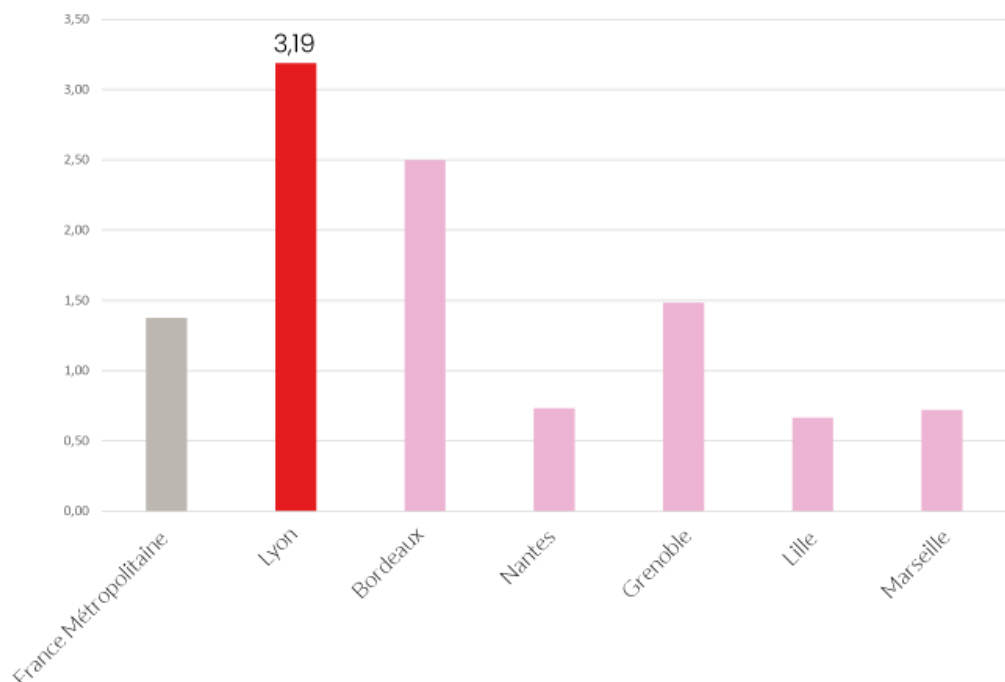
La série de graphique ci-dessous indique la proportion de chaque « objet » d'associations dans le total des associations internationales. Il est intéressant de constater que le profil de la métropole de Lyon se rapproche de celui de la métropole de Bordeaux, avec une inversion toutefois au niveau des amicales et des associations caritatives. Les profils Grenoblois et Nantais sont, quant à eux, assez proches, avec une représentation très importante des associations caritatives et peu d'amicales.

Il est intéressant de relever une particularité lyonnaise : la forte proportion d'amicales de personnes originaires d'un même pays, avec 446 créations représentant 43,96% des associations internationales créées, soit 1,57% du total des associations créées : environ deux fois plus que la moyenne nationale (0,79%). Sur la métropole, on observe que ces créations sont, en valeur absolue, concentrées à Lyon, ainsi qu'à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Rilleux-la-Pape, et plus généralement dans l'est Lyonnais.

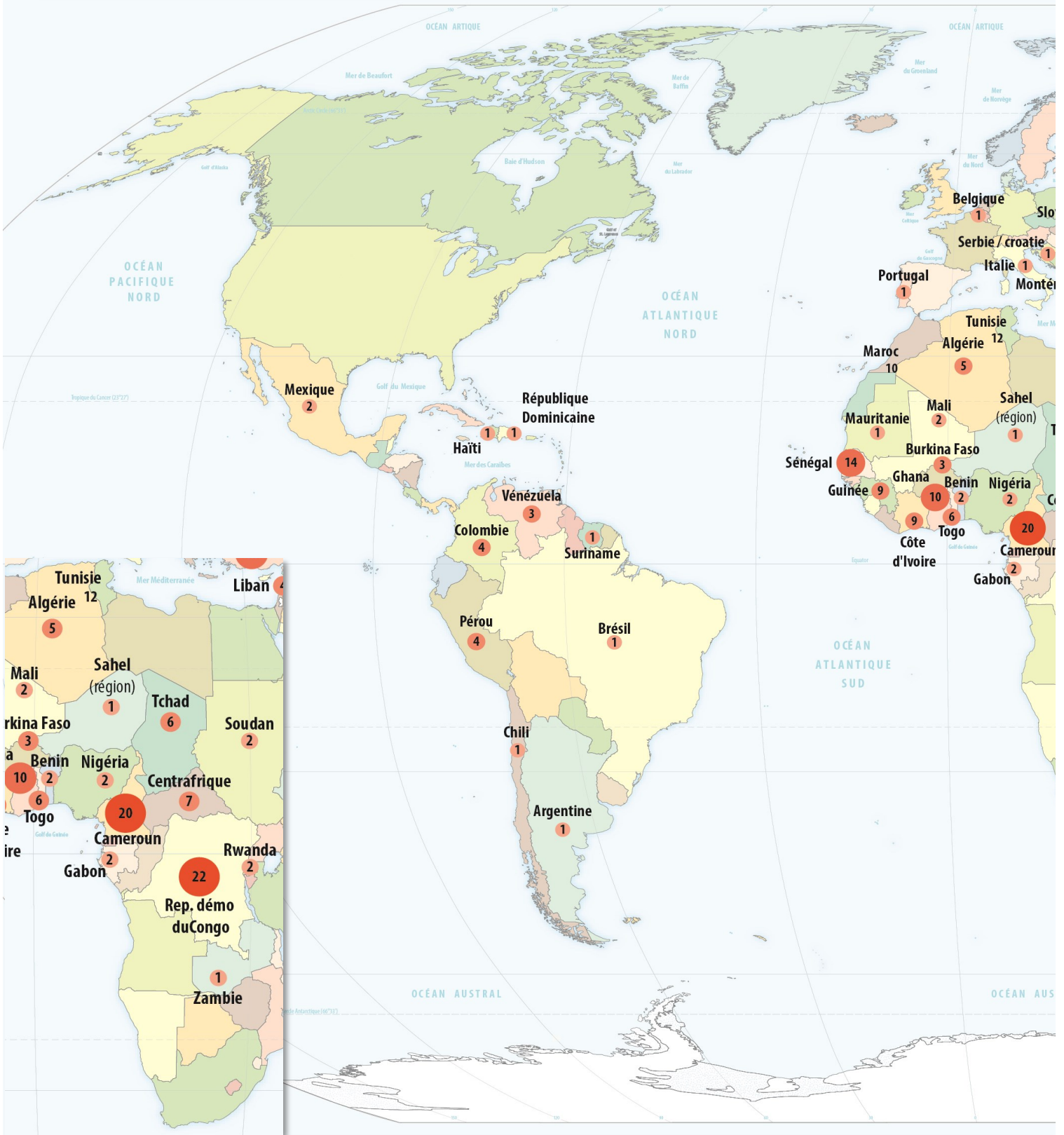
Proportion thématique des créations d'association à vocation internationale par Métropole



Création d'amicales de personnes venant d'un même pays pour 10.000 habitants



PAYS D'ORIGINE DES AMICALES CRÉÉES



Nombre d'amicales de pays créées

de 1 à 2 ● de 3 à 9 ● de 10 à 19 ●

source : Recensement National des Associations, ministère de l'intérieur.

SUR LA MÉTROPOLE DE LYON DEPUIS 2000



sur le territoire de la métropole de Lyon depuis 2000 et enregistrées à la Préfecture

de 20 à 40

Pus de 40

NR

85





L'acteur institutionnel et la coopération au développement

En matière d'international, la loi prévoit pour les collectivités la possibilité d'agir, dans le cadre de la coopération décentralisée, ou « Action extérieure des collectivités territoriales » AECT. La Métropole de Lyon et les communes qui la composent sont impliquées dans plusieurs de projets de ce type.

Villes étrangères avec lesquelles la Métropole de Lyon a entretenu ou entretient toujours des projets de coopération au développement



Pour Infos

L'AECT est encadrée par une législation qui a beaucoup évolué dans les 30 dernières années. C'est à partir de 1992 que les collectivités se sont vues octroyer le droit d'établir des conventions de coopération, leur permettant de commencer à établir des relations internationales plus poussées que les jumelages.

Pour Infos

Le Service Départemental Métropolitain d'Incendie de Secours, SDMIS, est un établissement public financé à 80% par la Métropole de Lyon

La coopération décentralisée de la Métropole s'organise principalement autour de cinq acteurs :

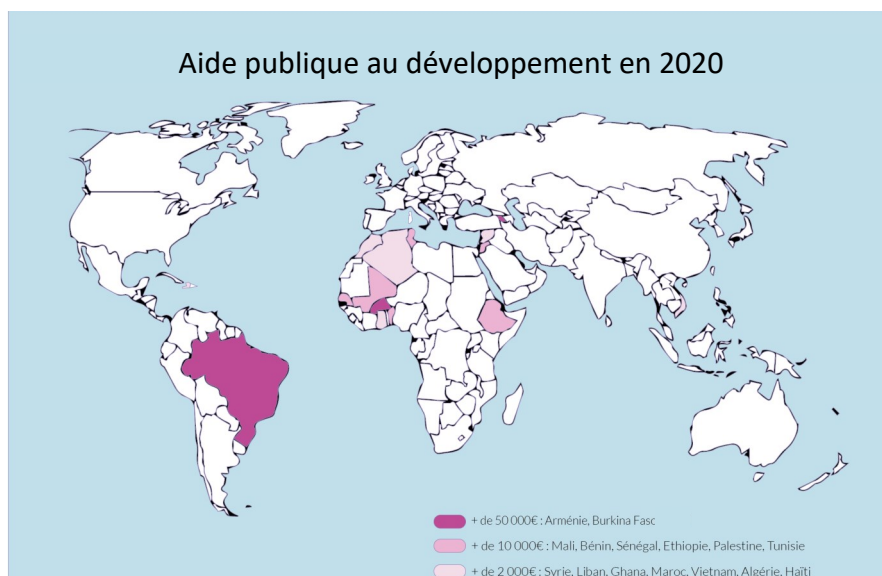
- ⇒ La Direction de la Valorisation du Territoire et des Relations Internationales DVTRI
- ⇒ Les directions et les services techniques engagés dans les actions de coopération
- ⇒ La Direction de l'Eau du Grand Lyon et le Fonds Eau
- ⇒ Les organismes émanant des collectivités de Lyon : le SDMIS (Service Départemental Métropolitain d'Incendie de Secours) rassemble les sapeurs-pompiers de la Métropole de Lyon et du départe-

ment du Rhône), l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (le Sytral Mobilités) et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon).

- ⇒ Un organisme d'Etat : le centre d'études sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

La carte ci-dessus retrace l'histoire des différents partenariats que la Métropole a entretenu avec des villes étrangères. Aujourd'hui, ce sont 10 de ces territoires qui sont concernées : Addis Abeba, Porto-Novo, Ouagadougou, Bamako, Rabat, Sétif, Jéricho, Erevan, Ho-Chi-Minh Ville et la région de Haute Mastiatra à Madagascar.

Aide publique au développement en 2020



AEDH, Agir Ensemble pour les Droits Humains

Association loi 1901, agissant à l'international pour la promotion et la défense des droits de l'Homme, elle permet aux membres d'accroître leur visibilité, représentation, mise en lien et renforcement mutuel.

Implantée à Lyon, la Plateforme Droits de l'Homme (PDH) rassemble des organisations à but non lucratif (principalement ONG) et des organisations solidaires d'utilité sociale (ESUS), dotées de la personnalité morale ayant leur siège social ou leur bureau de représentation en France, engagées sur le plan international dans le domaine des droits de l'Homme, autour des objectifs suivants :

- Promouvoir la représentation et la visibilité de ses membres auprès des pouvoirs publics français ou de tout autre partenaire public ou privé, national ou international autour d'enjeux liés à la promotion et la défense des droits de l'Homme.
- Développer des interfaces de dialogue entre les membres en favorisant une mutualisation de moyens, des compétences et des outils à leur disposition.
- Renforcer les capacités et l'efficacité des membres comme des acteurs clés de la promotion et la défense des droits de l'Homme dans leurs pratiques d'organisation et développement.

Les conventions de coopération décentralisée

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont à disposition un service commun chargé des relations internationales. C'est ce service qui est en charge des conventions de coopération signées avec des collectivités étrangères. A travers ces conventions, de multiples collaborations ont lieu dans des domaines divers (du transport à la mise en lumière, en passant par le soutien dans la construction de centre d'enseignement), et ce dans 10 territoires réparties en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, et en Asie.

Le coût généré par ces conventions de coopération s'élève environ à 625 000 euros pour l'année 2021, représentant 36% du budget d'aide publique au développement (déclinée sur les 3 axes de l'AECT), et 0,02% du budget global de fonctionnement.



Le SDNIS intervient dans les actions de coopération qui sont sous couvert de l'Etat français dans le cadre de ses accords bilatéraux avec nombreux pays dans le monde (Afrique, Amérique du sud, Liban, etc.).

La convention SDNIS avec la Métropole de Lyon permet au SDNIS d'apporter son savoir-faire et son expertise auprès des autorités locales

étrangères partenaires de la Métropole de Lyon de 3 manières :

- Réaliser des missions d'expertises ;
- Encadrer des actions de formation du personnel en charge de la protection civile ;
- Accueillir des délégations étrangères ou des stagiaires dans les locaux du SDNIS.

Le SDNIS assure aussi des missions opérationnelles d'urgence à la demande de l'Etat pour renforcer les moyens d'autres pays en cas de crise.

Le SDNIS participe au projet européen PRAETORIAN lancé par l'UE qui a pour objectif de renforcer la prévention, la détection, la réponse et l'atténuation des menaces physiques et cybernétiques combinées contre les infrastructures critiques en Europe (telles que centrales nucléaires, aéroports, hôpitaux...).

De plus, le CASC (Comité d'Animation Sociale et Culturelle) APPUI (Action Pompier pour l'Urgence Internationale) s'est rapproché de la Métropole dans le cadre d'appel à projets citoyen et a pris contact avec des villes partenaires de la Métropole pour développer des projets d'actions citoyennes envers la jeunesse. (Vietnam, Ethiopie).

CASC APPUI veut se développer en diversifiant ses offres de coopérations internationales.





L'acteur institutionnel et l'appel à projets internationaux : AAPI

Pour faire participer les acteurs du territoire, et pour les identifier, les institutions de la Métropole et de la Ville de Lyon ont lancé une démarche d'appel à projets internationaux

L'appel à projets internationaux 2023 poursuit 5 objectifs :

- Stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, en réponse aux défis du XXIème siècle
- Faire émerger des dynamiques d'actions innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon
- Structurer l'accompagnement des porteurs de projets internationaux du territoire
- Favoriser les projets multi-acteurs et partenariaux
- Optimiser l'impact auprès des habitants.es. dans une logique d'échanges entre ici et là-bas

Deux fois par an, la Métropole et la Ville de Lyon organisent un appel à projets internationaux à procédure commune, chacune mettant à disposition une enveloppe entre 240 000€ et 280 000€. Ces crédits, répartis sur 75 dossiers en moyenne, servent à financer des projets qui s'inscrivent

dans au moins l'une des 3 thématiques suivantes (à partir de 2023) :

- ⇒ **Projets favorisant les dynamiques d'interculturalité :**
 - Contribution du projet à la coopération internationale et transnationale
 - Promotion de la diversité des cultures présentes sur le territoire de la Métropole et ses territoires partenaires
 - Promotion de la francophonie et de la langue française
 - Valorisation de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon sur la scène européenne et internationale et notamment de leurs emblèmes (gastronomie, lumière, soie, cinéma)
- ⇒ **Projets favorisant l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale :**
 - participation citoyenne, notamment de la jeunesse, aux défis du XXIe siècle,
 - construction de sociétés plus pacifiques, tolérantes et inclusives,

- valorisation de l'Europe, ses institutions, ses programmes européens, facilitant la mobilité des personnes, et notamment des jeunes,
- organisation d'évènements favorisant la sensibilisation du grand public aux enjeux européens et internationaux.
- ⇒ **Projets de solidarité internationale :**
 - Transition écologique et résilience des territoires aux dérèglements climatiques
 - Respect des droits et libertés fondamentales ainsi que des diversités culturelles
 - Protection des personnes les plus vulnérables, le respect de leurs droits et prise en compte de leurs besoins spécifiques
 - Hospitalité, accueil sur le territoire et bien-vivre ensemble ici et là-bas
 - Implication d'acteurs de la société civile des territoires partenaires
 - Démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la microfinance et de l'entrepreneuriat
 - Appui à la gouvernance locale

Les pays à destination desquels les plus grosses dépenses d'AAPI sont réalisées sont l'Arménie et le Burkina Faso.

APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2023

INTERCULTURALITÉ
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



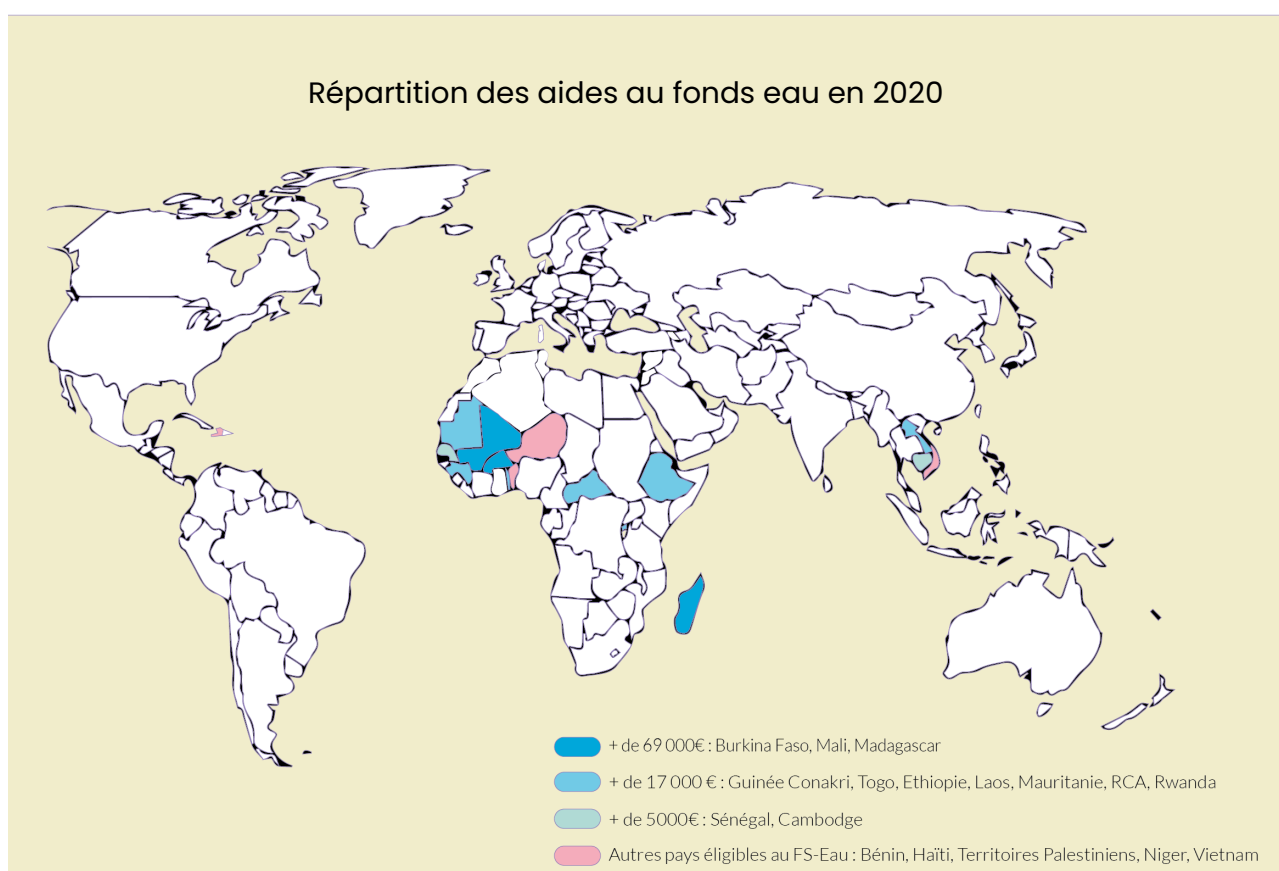
500 000

euros de budget
pour l'appel à projets
internationaux
(Ville + Métropole de Lyon)



L'acteur institutionnel et le Fonds de Solidarité Eau

La loi permet depuis 2005 aux collectivités de dédier 1% des recettes de leurs budget Eau et Assainissement à des projets de solidarité internationale. C'est la direction de l'Eau et de l'Assainissement qui en a la charge.



1.326.300 euros

de budget total annuel du FS-EAU, alimenté paritairement par la Métropole, Eau du Grand Lyon et l'Agence de l'Eau RMC.

Le budget annuel du Fonds de Solidarité Eau est approvisionné par la Métropole à hauteur de 450 000 €, son délégataire en la matière : Eau du Grand Lyon à hauteur de 400 000€, et Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 476 300€. Le budget global étant de 1 326 300€ euros. C'est l'axe le plus important de l'action extérieure de la Métropole en termes de budget.

Sous forme d'appel à projet ou de financement au fil de l'eau, ces subventions servent à financer des projets en lien avec la thématique de l'eau et de l'assainissement dans des pays pré-ciblés.

Depuis 2004, 46 projets ont été portés à Madagascar, pour un montant total de 2,3 millions d'euros, 43 au Burkina Faso (1,7M€), 22 au Sénégal, 21 au Mali et 19 au Togo (pour chaque pays approximativement 1,1M€).

Le bilan 2021 du Fonds Eau fait état de 24 projets financés sur 41 propositions de projets reçues et analysées. Les pays dans lesquels des projets ont été soutenus sont les suivants : Bénin, Cameroun, Ethiopie, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo, Vietnam.





Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Directeur de publication : Damien Caudron

Référent : Karen Mc Cormick k.mccormick@urbalyon.org

Rédacteur : Antoine Meyer a.meyer@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences
de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme